

Le Conseil général a mis en ligne 12 000 registres paroissiaux et d'état civil.

Vous effectuez les recherches de chez vous.

Comment rechercher ses ancêtres sur Internet

Devant l'intérêt grandissant pour la généalogie, le Conseil général et les Archives départementales ont ouvert un site Internet qui permet de consulter les 12 000 registres paroissiaux et d'état civil des 533 communes de l'Isère. Rendez-vous sur www.archives.fr

Louis est un passionné de généalogie. Il souhaiterait en savoir davantage sur un grand-oncle, qui serait décédé en 1723 à Pontcharra, dans la vallée du Grésivaudan. Il lui suffit désormais d'un simple clic pour se rendre sur le site des Archives dé-

partementales, qui permet d'effectuer ce type de recherches, depuis chez soi.

« Ce site est une véritable salle de lecture virtuelle », souligne Hélène Viallet, conservatrice des Archives départementales. « Il donne la possibilité d'accéder à 12 000 registres

paroissiaux et d'état civil des 533 communes de l'Isère, allant du XVII^e siècle à 1892. »

La mise en ligne de cet exceptionnel fonds documentaire répond à un double objectif. Le premier est de préserver les documents originaux qui souffraient d'une consultation devenue trop fréquente et dont la conservation était menacée. Car depuis les années 1980, l'intérêt pour la généalogie ne cesse de progresser. « Cette passion concernerait plus de 6 millions de Français. Parmi eux, 45 000 adhèrent à des associations spécialisées », témoigne Claude Scarpelli, présidente du Centre généalogique du Dauphiné qui regroupe 2 100 adhérents. L'autre enjeu était de rendre ces archives lisibles par tous. Internet permet en effet de consulter à distance des documents à tout moment de la journée.

Ce site, qui a demandé cinq ans de travail, connaît un vrai succès. « Dès les premières heures qui ont suivi son lancement, la fréquentation est montée en flèche, jusqu'à atteindre en moyenne 5 000 connexions par jour », poursuit Hélène Viallet. Prochaine étape, courant 2011

Mode d'emploi

C'est simple, pratique et rapide. Il suffit de se rendre sur la page d'accueil : www.archives.fr.

■ 1/ Sélectionnez la commune qui vous intéresse pour obtenir la liste des registres disponibles.

■ 2/ Ces documents sont classés par catégories : naissances, mariages, décès.

■ 3/ Menez votre enquête, tout comme vous l'auriez fait en salle de lecture. Pour simplifier votre recherche, les Archives départementales ont pris le soin d'introduire dans chaque rubrique, un certain nombre de conseils, comme les procédés à suivre ou encore, des notices historiques qui précisent l'évolution de la commune. Un lien permet d'entrer en relation avec le Centre généalogique du Dauphiné.

avec la mise en ligne d'une base de données répertoriant toutes les minutes notariales de l'Isère, soit 38 000 registres du XVI^e au début du XX^e siècle, une mine inépuisable d'informations. ■

>> Conseil d'experte



Par Claude Scarpelli
présidente du Centre généalogique du Dauphiné

Comment constituer votre arbre généalogique

- Au départ, faites une enquête familiale. Rassemblez tous les papiers et renseignements sur vos ascendants,
- Pour compléter, interrogez vos aïeux, sans oublier vos oncles et vos tantes. Notez soigneusement toutes les informations.
- Recherchez les actes d'état civil de moins de 100 ans, disponibles dans les mairies. Les plus intéressants sont les actes de naissances, mariages et décès.

- Pour les actes de plus de 100 ans, rendez-vous aux Archives départementales dont dépend la commune qui vous intéresse. Et c'est là que les archives en ligne deviennent intéressantes. Elles permettent de consulter indéfiniment ces registres et de les imprimer.

- Si vous souhaitez aller plus loin, le Centre généalogique du Dauphiné peut vous conseiller.
- >> Contact : 04 76 47 39 62.